

REGLEMENT DE LA COURSE :

La Castinoise

Article 1 :

La Castinoise se déroulera le Dimanche 05 Mai 2024 à partir de 8H.

- **9H30 départ de la course 20 KM 550 D+ (19,5 KM)**
- **10H00 départ de la course 10 KM 250 D+**
- **10H00 départ de la Marche 10 KM 250 D+ chronométrée ou non**
- **10H30 départ de la Course Découverte 6 KM 100 D+**
- **11H30 Remise des récompenses**
- **12H00 Course enfants**

Article 2 :

Les courses sont ouvertes aux licenciés F.F.A, licenciées athlé FFA, licenciés d'autres fédérations sportives mentionnant l'autorisation de course à pied en compétition et aux non licenciés, majeur et mineurs, possédant **un certificat médical de non contre-indications à la pratique de la course à pied en compétition** ou sa photocopie certifié conforme par l'intéressé lui-même (datant de moins d'un an. Les marcheurs ne sont pas tenus de présenter un certificat médical.

Article 3 :

Les participants s'engagent à ne jeter aucuns déchets sur le parcours. Les verres vides devront être laissé dans les poubelles sur les zones de ravitaillement. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les 48H suivant la course.

Article 4 :

Le droit d'inscription est fixé à :

- 14 Euros pour le 20 km
- 10 euros pour le 10 KM course et marche chronométrée
- 7 euros pour le 6 KM
- 7 euros pour la marche non chronométrée (parcours 10 ou 6 au choix)

Une boissons est offerte à l'arrivée.

La course enfants est gratuite et les inscriptions se feront le jour même.

Les inscriptions pour sont à faire en ligne sur le site Pyrénées chrono qui s'occupe également du chronométrage. [http://www.pyreneeschrono.fr /](http://www.pyreneeschrono.fr/)

Une buvette sera tenue sur place avec possibilité de restauration rapide après la course.

Nombre de participants limité à 300.

Inscription sur internet jusqu'au **04 Mai 2023 00H00**. Possibilité de s'inscrire le jour de la course moyennant un **surcout de 2 euros**.

Les retrait des dossards se fait dans la salle polyvalente jusqu'à 15 minutes avant le début de la course.

L'intégralité des bénéfices seront reversés à l'association des parents d'élèves de Saint-Castin.

Article 5 :

Le parcours sera balisé avec de la rubalise , fanions plantés au sol et des signaleurs au passage de route.

Attention , la circulation des véhicules ne sera pas coupé pendant la course. Malgré la présence des signaleurs, il appartient à chaque coureurs d'être vigilants lors des intersections avec les routes. Le code de la route doit être respecté.

Article 6 :

Seront récompensés :

Les trois premiers hommes et femmes du 20 km, 10 km, 6 km course ainsi que la marche chronométrée 10 Km.

Un tirage au sort sera effectué à 10H45 avec les numéros de dossard partant. Les gagnants recevront un lot offert par l'APE.

La remise des récompenses sera prévu à 11H30.

Article 7 :

L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications sur le présent règlement qu'il jugera nécessaire. Les participants s'engagent à respecter les normes sanitaires en vigueur au moment de l'évènement.

Article 8 :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance : Responsabilité civil auprès de la MAIF.

En cas d'incident individuel : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leurs licences. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance physique, technique et le non-respect du code de la route.

En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

Article 9 :

Les participants acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.

Article 10 :

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti dopage telles qu'elles résultent des lois en vigueur.

Article 11 :

La participation à la Castinoise suppose l'acceptation du présent règlement.

Article 12 :

Un poste de secours assuré par le SDIS 64 sera en poste dans la zone de départ et d'arrivée.

Un ravitaillement boissons sera prévu au KM puis un ravitaillement solide et liquide au et enfin à l'arrivée.

Les sanitaires seront accessibles depuis la salle polyvalente.

Les résultats seront annoncés après l'arrivée des coureurs et seront affichées au fur et à mesure dans la zone d'arrivée.